

DEPARTEMENT  
DE LA MEUSE

## COMMUNE DE VIGNEULLES

ARRONDISSEMENT  
DE COMMERCY

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON  
DE VIGNEULLES

du 11 Avril 2019

L'an deux mil dix neuf, le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneulles étant assemblé en session ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Claude ZINGERLE

### OBJET : Compte Administratif / Compte de Gestion (M14-M49-Forêt-Lotissement)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 15/04/2019 que la convocation avait été faite le 02.04.2019 que le nombre de membres en exercice est de 19

Etaient présents : Jean Claude ZINGERLE, Angèle BALOSSO, Gilles ROUGIREL, Françoise BLANPIED, Nadine COURTIER Agnès THIEBAUT, Daniel RENGEARD, Christophe LEBLAN Michel THOMAS, Raynal ROYER, Isabelle BLONDEY Alain HUGUET, Véronique RONAT, Michel DEGOUTIN Alex NICOLAS  
Absents : JM BALTZINGER (proc à G Rougirel), Véronique LALLEMAND, Lysiane DEGOUTIN, Robert LECLERC

Il a été procédé, conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M. ROUGIREL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

0) Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Abstention de Angèle BALOSSO, Daniel RENGEARD, Agnès THIEBAUT et Isabelle BONDEY, absents à cette réunion.

### 1) Compte Administratif 2018 / Compte de Gestion (M14 – M49 – Forêt)

Le Maire présente au Conseil Municipal les comptes administratifs M14, M49, Forêt et lotissement pour l'année 2017.

<u>Budget Général</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	782075.76	1041065.60
Investissement	1105837.46	603333.25
<u>Budget Assainissement</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	142051.66	155631.46
Investissement	632252.24	704265.45
<u>Budget Forêt</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	56663.20	142971.41
Investissement	5859.86	4374.59
<u>Budget Lotissement</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10826.00	0
Investissement	0	0

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que présentés dans les documents comptables

Adopté à l'unanimité.

## 2) Affectation du résultat

### Budget général :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2018,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,  
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de 258989.84 € sur l'exercice 2018 pour un excédent global de 285635.58 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- ✓ Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (cpte 1068) 285635.58 €

### Budget Assainissement

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2018,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,  
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de 13579.80 € sur l'exercice 2018 pour un excédent global de 13579.80 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- ✓ Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (cpte 1068) 13579.80 €

### Budget Forêt

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2018,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,  
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de 86308.21 € sur l'exercice 2018 pour un excédent global de 240558.10 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- ✓ Affectation de l'excédent reporté (cpte 002) 95698.24 €
- ✓ Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (cpte 1068) 144859.86 €

## 3) Taux d'imposition 2019

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir les taux des taxes directes locales pour l'année 2019 suivants :

- Taxe d'habitation (TH) : 9.81 %
- Taxe sur les propriétés foncières bâties (TFB) : 8.25 %
- Taxe sur les propriétés foncières non bâties (TFNB): 16.16 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 10.12 %

Adopté à l'unanimité.

## 4) Budget Primitif 2019

<u>Budget Général :</u>	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1012383.00	1012383.00
Investissement	1863819.58	1863819.58

#### Budget Assainissement :

Fonctionnement	178641.00	178641.00
Investissement	1603841.80	1603841.80

#### Budget Forêt :

Fonctionnement	157198.24	157198.24
Investissement	187338.10	187338.10

#### Budget Lotissement :

Fonctionnement	70000.00	70000.00
Investissement	70000.00	70000.00

Adopté à l'unanimité

Monsieur ROYER informe le Conseil Municipal que la Commission des Travaux se réunira le lundi 6 mai à 20h00 pour faire le point sur les travaux de voirie.

#### **5) Bail 234ZB14**

Le Maire expose que les échanges de terrains avec M. FLOREMONT sont terminés. Il indique que le bail accordé à Nicole FLOREMONT n'a plus lieu d'être pour la parcelle ZC6 (partie) puisque ce terrain leur appartient maintenant. Il convient cependant de lui accorder un bail pour le terrain 234 ZB 14 appartenant maintenant à la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide d'accorder un bail d'une durée de 3 ans à Mme Nicole FLOREMONT pour le terrain cadastré 234 ZB 14 « Queue de beugnée » d'une surface de 6 ha 05 a 70 ca
- Décide d'appliquer le même prix que pour la ZC 6 (au prorata des surfaces), soit 578 € / an indexable
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Abstention de M. LEBLAN, THOMAS, RENGEARD, Mmes RONAT et BLONDEY

Il est également évoqué la relocation des ex-terrains DELAHAYE suite aux décisions concernant les autorisations d'exploiter.

Le Conseil Municipal décide de confirmer sa décision

#### **6) Cession sentier à Hattonchatel**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un sentier est enclavé dans les parcelles appartenant à M. Jean Marie COURTIER. Ce dernier demande à l'acquérir puisque ce sentier ne dessert plus aucune autre parcelle.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de déclasser ce sentier du Domaine Public puisqu'il n'a plus aucune utilité et n'affecte en aucun cas la circulation
- Accepte de le céder à M. COURTIER au prix de 100 euros
- Décide que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de M. COURTIER
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

M. LEBLAN demande qu'une attention particulière soit portée sur future permis de construire pour ne pas que la nouvelle construction cuise à la qualité architecturale du village

#### **Questions diverses**

Plan Paysage : Mme BLONDEY regrette qu'aucun représentant de la Commune n'ait participé à la dernière réunion. Il serait bien de transmettre les convocations si le titulaire ne peut y participer.